mrc
La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 13 février 2019, a adopté le Règlement numéro 2019-317 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajouter des normes d'aménagement pour les voies d'accès cyclables situées à l'intérieur de l'aire "corridor récréotouristique".

Conformément à *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 25 mars 2019, date à laquelle le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a notifié à la MRC qu'il juge que ledit règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 9 juillet 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe,

Judith Desmeules